# Conditions Générales d'Utilisation du service public numérique

# « Administration+, le service public VIP pour tous »

Les présentes conditions générales d'utilisation visent à réguler les interactions entre les utilisateurs de la plateforme « Administration+, le service public VIP pour tous ».

## 1. Le Service Administration +

- 1.1. <u>Objet</u> du service : mettre en relation des agents publics via l'utilisation d'une plateforme numérique pour :
  - Résoudre des blocages administratifs inextricables
  - Garantir l'accessibilité du service public aux personnes en situation de fragilité sociale
  - Participer à la lutte contre le non-recours aux droits.
  - Faciliter les interactions entre les acteurs publics d'un territoire.
  - 1.2. <u>L'usage</u> du service est cantonné aux cas de blocages administratifs inextricables et d'urgence sociale.
  - 1.3. L'utilisation du service repose sur une communauté d'utilisateurs habilités

La « Communauté A+ » repose sur 5 catégories de personnes :

## **1.3.1 Des aidants A**+:

Personnes en contact direct avec les usagers, qui instruisent, qualifient et reformulent les requêtes au nom de l'usager pour les soumettre à la communauté.

## **1.3.2** Des agents A+:

Agents publics, en poste dans des organismes de sécurité sociale ou des administrations déconcentrées de l'Etat ou des administrations décentralisées. Ils ont pour mission de rechercher une réponse à une situation de bocage lorsqu'ils sont saisis par un aidant A+. Les « référents » du programme « service public plus » sont des agents A+.

## 1.3.3 Des responsables de groupe(s) :

Agents publics désignés par sa direction pour gérer l'utilisation d'Administration+ dans son organisme. Il crée et désactive les comptes des utilisateurs en cas de changement de poste ou à leur demande. Il s'assure du bon suivi des demandes (délais de réponses et clôture des demandes après réponses). Il accède à des outils statistiques pour mesurer la performance de son organisme. Il n'a pas accès au contenu des demandes instruites par les aidants ou les agents de son organisme.

## 1.3.4 Des administrateurs :

Membres de l'équipe Administration+, ils s'assurent du bon fonctionnement de l'outil, répondent aux interrogations des utilisateurs et jouent un rôle de coordinateur entre les aidants A+ et les agents A+. Ils n'ont pas accès au contenu des demandes.

## 1.3.5 Des experts :

Professionnels du secteur social et membre de l'équipe A+. Ils peuvent être saisi par un aidant et/ou un agent pour aider à la résolution d'un cas très complexe. Ils sont automatiquement saisis lorsque le délai de réponse des agents est dépassé.

## 1.4. Fonctionnement général du service :

## 1.4.1 Création de compte :

Le compte A+ est créé par un responsable de groupe ou un administrateur. L'adresse mail professionnelle renseignée dans l'outil doit être personnelle.

## 1.4.2 Connexion:

La connexion au compte A+ se fait par mon adresse mail professionnelle. Le lien de connexion est unique et personnel, il ne doit en aucun cas être transmis à un tiers (ni collègue ou membre de la communauté).

## 1.4.3 Déconnexion :

L'utilisateur d'Administration+ est invité à se déconnecter lorsqu'il a fini d'utiliser la plateforme. Cette déconnexion est impérative s'il s'est connecté depuis un poste de travail, ou tout autre appareil qui ne lui appartient pas.

## 1.4.4 Désactivation/suppression de compte :

Lorsqu'un Aidant+ ou un Agent+ quitte ses fonctions, il incombe au responsable de groupe de désactiver son compte Administration+ et d'en informer l'équipe sur contact@aplus.beta.gouv.fr.

À tout moment, l'aidant+ ou l'agent+ qui ne souhaite plus utiliser Administration+ peut demander à son responsable de groupe ou un administrateur (<u>contact@aplus.beta.gouv.fr</u>) à ce que son compte soit désactivé.

# 2. Droits et devoirs spécifiques aux **aidants A+**:

## 2.1 Cas d'utilisation de l'outil par l'aidant :

Administration+ est un canal d'information complémentaire des outils professionnels existants qui apporte une réponse de dernier recours en cas d'urgence sociale ou lorsque toutes les voies d'informations classiques que l'aidant A+ connait ont été épuisées (guichet, mail, téléphone, sites professionnels...).

## 2.2 Consentement de l'usager :

L'aidant A+ s'engage à informer l'usager de l'existence « d'Administration+ » et à **respecter strictement la volonté de l'usager**. A la demande de l'usager, l'aidant peut faire signer un mandat papier à l'usager l'autorisant à instruire son cas par voie électronique.

## 2.3 Droits et devoirs spécifiques à certaines catégories d'Aidants A+ :

Les députés peuvent être utilisateurs de la plateforme à leur demande. Ils doivent impérativement faire signer un mandat papier (disponible sur la plateforme) à l'usager pour utiliser la plateforme « Administration+ ».

Ils sont soumis aux mêmes règles que les autres aidants. Ils s'engagent à respecter les contraintes institutionnelles de chaque organisme et à utiliser les données personnelles des usagers pour résoudre le blocage administratif exclusivement.

## 2.4 Clôture de la demande :

L'aidant A+ s'engage à **clôturer la demande** lorsqu'une solution a été apportée. La clôture d'une demande entraine une suppression des données personnelles de la plateforme 15 jours après clôture. A+ ne fournit pas un service d'archivage.

Au moment de la clôture, l'aidant A+ renseigne l'utilité de la réponse apportée par l'agent pour l'usager en cliquant sur smiley (3) (3).

# 3. Droits et devoirs spécifiques aux agents A+.

## 3.1. Délais de réponse :

A+ est un dispositif de dernier recours pour trouver une solution à un problème inextricable, l'agent s'engage à répondre dans les 4 jours suivant la création par l'Aidant.

Je m'engage à utiliser A+ dans le respect de respectant les principes de protection des données personnelles de l'usager. Je m'engage à ne pas communiquer les données personnelles de l'usager à une personne tierce si cette action n'est pas strictement nécessaire à la résolution du blocage administratif.

3.2. Cas d'une réponse non pertinente :

L'outil intègre un bouton "Cette demande dispose d'une procédure standard que l'aidant aurait pu utiliser » pour réguler le flux de demandes entrant. L'agent s'engage toutefois à indiquer brièvement la procédure standard existante s'il la connait.

# 4. Acceptation - Manquement - Modification des CGU

## 4.1. Acceptation

L'utilisation de l'outil vaut acceptation de ces conditions générales d'utilisation.

- 4.2. Manquement
- 4.2.1. Si je constate une utilisation abusive du service ou des messages contraires à la loi, je les signale sur contact@aplus.beta.gouv.fr.
- 4.2.2. En cas de non-respect des conditions générales d'utilisations, les administrateurs se réservent le droit d'exclure l'utilisateur du service.

## 4.3. Modifications:

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être amendées. Il appartient aux utilisateurs de se tenir continuellement informées des modifications qui pourraient être apportées aux conditions générales d'utilisation d'Administration+.

# 5. Responsabilité

- 5.1 La DINSIC et l'équipe de la Startup D'Etat rejette toutes responsabilités en cas de dommages causés suite à un usage frauduleux de l'outil par un utilisateur.
- 5.2 Tous contournements de l'usage de la plateforme (point 1.1) ou manquements aux règles concernant la protection des données personnelles des usagers sera passible de poursuites pénales.